



Pour une période de 12 mois, année civile, le nombre de prises en charge n'est pas limité, seul le montant est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité ;
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues. (sauf colonie de vacances).

Quotient familial	PLAFONDS PAR MEMBRE DU FOYER FISCAL						
	Plafond GLOBAL	Séjours 1		Séjours 2		Séjours 3	
		Séjours Fnas		Secteur associatif Tourisme social		Immatriculation ATOUT FRANCE	
		Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	1 200 euros	70%	720 euros	60%	650 euros	50%	460 euros
350 à 450 €	1 100 euros	65%	680 euros	55%	620 euros	45%	420 euros
451 à 550 €	1 000 euros	60%	650 euros	50%	590 euros	40%	390 euros
551 à 650 €	900 euros	55%	590 euros	45%	520 euros	35%	330 euros
651 à 750 €	800 euros	50%	520 euros	40%	460 euros	30%	260 euros
751 à 850 €	700 euros	45%	460 euros	35%	390 euros	25%	200 euros
851 à 950 €	600 euros	40%	390 euros	30%	330 euros	20%	200 euros
951 à 1 100 €	500 euros	35%	330 euros	25%	260 euros	15%	130 euros
1 101 à 1 250 €	450 euros	30%	260 euros	20%	200 euros	10%	130 euros
Plus de 1 250 €	400 euros	25%	230 euros	15%	160 euros	5%	130 euros

GRILLE COLONIES - PLAFONDS PAR ENFANT MEMBRE DU FOYER FISCAL

Quotient familial	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	70%	720 euros
350 à 450 €	65%	680 euros
451 à 550 €	60%	650 euros
551 à 650 €	55%	590 euros
651 à 750 €	50%	520 euros
751 à 850 €	45%	460 euros
851 à 950 €	40%	390 euros
951 à 1 100 €	35%	330 euros
1 101 à 1 250 €	30%	260 euros
Plus de 1 250 €	25%	230 euros

GRILLE DE BASE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 1 250 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, Aller et Retour, sera de :

Distance	Base
entre 0 km à 50 km	25 euros
entre 51 km à 100 km	56 euros
entre 101 km à 200 km	98 euros
entre 201 km à 350 km	164 euros
entre 351 km à 500 km	245 euros
entre 501 km à 850 km	402 euros
entre 851 km à 1 250 km	610 euros

Au delà de 1250 km

Un forfait de 250 € sera ajouté aux 610 € pour chaque tranche de 1 000 km supplémentaire et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage.

Ce montant forfaitaire comprend l'aller et le retour.

PLAFOND LOISIR POUR LA TOTALITÉ DU FOYER FISCAL D'UN OUVRANT DROIT SALARIÉ INTERMITTENT OU D'UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 11

Activité Culturelles et de Loisirs

Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal.

Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	par AD supplémentaire
Moins de 350 €	70 %	430 €	700 €	970 €	1 240 €	1 510 €	+ 270 €/pers.
350 à 450 €	65 %	380 €	630 €	880 €	1 130 €	1 380 €	+ 250 €/pers.
451 à 550 €	60 %	340 €	570 €	800 €	1 030 €	1 260 €	+ 230 €/pers.
551 à 650 €	55 %	310 €	520 €	730 €	940 €	1 150 €	+ 210 €/pers.
651 à 750 €	50 %	270 €	470 €	670 €	870 €	1 070 €	+ 200 €/pers.
751 à 850 €	45 %	240 €	420 €	600 €	780 €	960 €	+ 180 €/pers.
851 à 950 €	40 %	210 €	370 €	530 €	690 €	850 €	+ 160 €/pers.
951 à 1 100 €	35 %	180 €	320 €	460 €	600 €	740 €	+ 140 €/pers.
1 101 à 1 250 €	30 %	140 €	260 €	380 €	500 €	620 €	+ 120 €/pers.
Plus de 1 250 €	25 %	120 €	220 €	320 €	420 €	520 €	+ 100 €/pers.

PLAFOND LOISIR POUR LA TOTALITÉ DU FOYER FISCAL D'UN OUVRANT DROIT SALARIÉ D'UNE ENTREPRISE D'AU MOINS 11 AVEC UN CSEC OPÉRATIONNEL

Activité Culturelles et de Loisirs

Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal.

Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	par AD supplémentaire
Moins de 350 €	70%	280 €	550 €	820 €	1 090 €	1 360 €	+ 270 €/pers.
350 à 450 €	65%	230 €	480 €	730 €	980 €	1 230 €	+ 250 €/pers.
451 à 550 €	60%	190 €	420 €	650 €	880 €	1 110 €	+ 230 €/pers.
551 à 650 €	55%	160 €	370 €	580 €	790 €	1 000 €	+ 210 €/pers.
651 à 750 €	50%	120 €	320 €	520 €	720 €	920 €	+ 200 €/pers.
751 à 850 €	45%	90 €	270 €	450 €	630 €	810 €	+ 180 €/pers.
851 à 950 €	40%	60 €	220 €	380 €	540 €	700 €	+ 160 €/pers.
951 à 1 100 €	35%	30 €	170 €	310 €	450 €	590 €	+ 140 €/pers.
1 101 à 1 250 €	30%	-	110 €	230 €	350 €	470 €	+ 120 €/pers.
Plus de 1 250 €	25%	-	70 €	170 €	270 €	370 €	+ 100 €/pers.

Pour les salariés permanents des entreprises dont l'effectif ETP est d'au moins 11 et qui n'ont pas d'élus ou pas de CSEC jugé conforme par le FNAS, les prises en charge sur les activités de loisirs seront plafonnées par une Grille spéciale, dite « Carence », dont les différents plafonds sont diminués de 50 % par rapport à la grille normale.

**GRILLE ACHAT CARTE PARIS MUSÉES, BILLET TOUTE EXPO « CHÈQUE LIRE® »,
ABONNEMENT DEEZER, CARTE LOISIRS**

		Carte Paris Musées			Billet Toute Expo Chèque Lire®
		Solo	Duo	18-26 ans	
Tarif Public		40,00 €	60,00 €	20,00 €	Non disponible
Tarif FNAS avant prise en charge		32,00 €	48,00 €	16,00 €	8,00 €
Quotient familial	Taux	Prix à payer en fonction de votre Quotient Familial			
Moins de 350 €	70%	9,60 €	14,40 €	4,80 €	2,40 €
350 à 450 €	65%	11,20 €	16,80 €	5,60 €	2,80 €
451 à 550 €	60%	12,80 €	19,20 €	6,40 €	3,20 €
551 à 650 €	55%	14,40 €	21,60 €	7,20 €	3,60 €
651 à 750 €	50%	16,00 €	24,00 €	8,00 €	4,00 €
751 à 850 €	45%	17,60 €	26,40 €	8,80 €	4,40 €
851 à 950 €	40%	19,20 €	28,80 €	9,60 €	4,80 €
951 à 1 100 €	35%	20,80 €	31,20 €	10,40 €	5,20 €
1 101 à 1 250 €	30%	22,40 €	33,60 €	11,20 €	5,60 €
Plus de 1 250 €	25%	24,00 €	36,00 €	12,00 €	6,00 €

		DEEZER 1 AN		Carte Loisirs	
		Premium	Famille	Famille	Individuelle
Tarif Public		119,88 €	179,88 €	36,00 €	28,00 €
Tarif FNAS avant prise en charge		87,00 €	150,00 €	25,00 €	20,00 €
Quotient familial	Taux	Prix à payer en fonction de votre Quotient Familial			
Moins de 350 €	70%	26,10 €	45,00 €	7,50 €	6,00 €
350 à 450 €	65%	30,45 €	52,50 €	8,75 €	7,00 €
451 à 550 €	60%	34,80 €	60,00 €	10,00 €	8,00 €
551 à 650 €	55%	39,15 €	67,50 €	11,25 €	9,00 €
651 à 750 €	50%	43,50 €	75,00 €	12,50 €	10,00 €
751 à 850 €	45%	47,85 €	82,50 €	13,75 €	11,00 €
851 à 950 €	40%	52,20 €	90,00 €	15,00 €	12,00 €
951 à 1 100 €	35%	56,55 €	97,50 €	16,25 €	13,00 €
1 101 à 1 250 €	30%	60,90 €	105,00 €	17,50 €	14,00 €
Plus de 1 250 €	25%	65,25 €	112,50 €	18,75 €	15,00 €

■ **Calcul du montant déduit de votre plafond Loisirs**

Si vous bénéficiez d'une prise en charge, son montant est égal au tarif FNAS avant prise en charge (PeC) auquel vous déduisez la part à votre charge.

Par exemple, si vous êtes à 60 % de PeC :

- pour votre abonnement Deezer, vous faites un chèque de 34,80 € et nous déduisons 87,00 - 34,80 = 52,20 € de votre plafond;
- pour un « Chèque Lire® », vous nous réglerez 3,20 € et 8 - 3,20 = 4,80 € seront déduits de votre plafond.

Le tarif FNAS sans prise en charge s'applique dans tous les cas où vous ne pouvez pas avoir de prise en charge, notamment pour les commandes des CSEC et CSE ayant signé un accord « intégral » avec le FNAS.

■ **« Chèque Lire® »**

Le nombre des « Chèque Lire® » est limité à 31 chèques au maximum par membre du foyer fiscal dans la limite du plafond loisirs du foyer.